

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SEIZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT CINQ A 18H00



Le Conseil Municipal, légalement convoqué,  
s'est réuni au Grand Salon de l'Hôtel de Ville en séance publique  
sous la présidence de M. Serge JURCZAK, Maire

Nombre des Membres du  
Conseil Municipal élus : 27

Nombre des Membres en  
fonction : 24

Nombre des Membres qui  
ont assisté à la séance : 16

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 21

Convoqués le 09/10/2025

Approuvé :  
Pour 19  
Contre : 1

Etaient présents : Mme Sylvie SASSELLA, M. Jean-Baptiste GORETTI, Mme Corinne SANTINON, M. Dominique DI MARCO, M. Alain OSTER, M. Alain SASSELLA, M. Serge CASTELLANI, M. Patrick METZGER, Mme Béatrice DOEBLE, M. Abdelkarim KHACHEI, Mme Nicole WEBER, Mme GABURRO Joëlle, M. Grégory MOCA et Mme Fanny MENTION.

Absents ayant donné pouvoir :

M. Régis WOEFFLER a donné procuration à Mme Nicole WEBER  
M. Serge TRUSCELLO a donné procuration à M. Dominique DI MARCO  
M. Pierre VASCO a donné procuration à Mme Sylvie SASSELLA  
Mme Anne -Marie SECRETI a donnée procuration à M. Jean-Baptiste GORETTI

Absent excusé :

M. Ali CHICHK  
M. Jean-Pierre JANUS

Absent :

Mme Concetta DUMINY

Secrétaire de séance : M. Grégory MOCA

Délibération n°7 : Subvention au Centre Socio Culturel pour le maintien de l'exploitation de la cantine scolaire

*La procuration de M. FERRY n'est pas prise en compte car il est le Président du CSC.*

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre Socio Cultuel connaît des difficultés financières dans l'exploitation de la cantine scolaire. Les recettes de ce service n'équilibrent pas les dépenses qui sont nombreuses. Elles représentaient en 2024 211 914 € contre 156 333.81 € de recettes se divisant de la manière suivante :

- 87 804 € de recettes versées par les familles au titre du service de restauration scolaire
- 68 759 € de subvention communale allouée au service de restauration scolaire par le Centre Socio Culturel étant entendu que la Commune verse une subvention globale sans affectation de recette à chaque service.

La convention ALISFA applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2024 a fragilisé les finances dans la mesure où les salaires ont été revalorisés de 10% entre 2023 et 2024.



La circulaire du 07 novembre 2024 a annoncé l'abandon de l'Aide à l'Emploi qui étaient subventionnés par l'Etat. Les contrats ont donc dû être transformés en Contrat à Durée Déterminée avec des charges plus importantes et sans subventionnement.

Au niveau global, le Centre Socio Culturel provisionne aussi les départs en retraite passant de 14 000 € en 2023 à 42 000 € en 2024.

Le Centre Socio Culturel se trouve dans une situation financière difficile et le mode de gestion de la cantine et du périscolaire devra être revu en 2026. La Délégation de Service Public pourrait être l'outil permettant de continuer à externaliser la gestion de la cantine et du périscolaire dans un cadre juridique et financier différent. Les élections de mars 2026 retardent l'avancée de ce projet pour des raisons évidentes, mais la DSP pourrait être une solution sécurisante juridiquement et financièrement plus adaptée à la gestion d'un périscolaire et d'une cantine. Il ne s'agit cependant pas d'une solution « miracle », mais d'un outil destiné à répondre à la problématique de l'équilibre financier des services cantine et périscolaire.

Pour l'heure, le Centre Socio Culturel a besoin d'une subvention de 35 000 € pour finir l'exercice budgétaire et continuer à exploiter ces deux services à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2026. Pour mémoire, le Centre Socio Culturel a déjà reçu une subvention de 380 000 € qui a été approuvée par le Conseil Municipal lors de la séance du 10 avril 2025.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une subvention de 35 000 € au Centre Socio Culturel afin de lui permettre d'exploiter les services cantines et périscolaires jusqu'à la fin de l'année et de continuer celle-ci jusqu'à la mise en place effective de la D.S.P en 2026.

Le Maire  
Serge JURCZAK



